



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres
le délégué

Association U LEVANTE
E Muchjelline
RN 193
20250 CORTE

Bastia, le 21 Juin 2007

Nos réf. : JPG/MM/MFV/556/07

Mesdames, Messieurs les membres du bureau,

Par courrier du 6 juin dernier, vous m'avez fait part d'un certain nombre de remarques sur le processus de concertation engagé par le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général de Haute-Corse pour l'élaboration d'un projet partagé de gestion et de mise en valeur des Agriate.

Attaché à l'esprit d'ouverture qui préside à cette concertation, je tiens à vous apporter des éléments de réponse ou des informations destinés à élargir et compléter nos échanges de vues sur la gestion de ce territoire. Vous les trouverez ci-joint, sous forme de premières réflexions évidemment non exhaustives, mais portant sur quelques points qui m'ont paru essentiels.

Je me réjouis de votre contribution à notre réflexion. Votre lettre et cette réponse pourraient être mises en ligne sur le site « Agriate concertation » en sorte que chacun puisse en prendre connaissance. Merci de me faire part de votre avis sur ce point.

Comme vous, le Conservatoire souhaite préserver et valoriser les Agriate, en bannissant tout ce qui pourrait dégrader ce territoire. Ensemble, poursuivons ce projet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-Philippe GRILLET

PJ :1
Copie : CG2B



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

Agriate concertation

Quelques précisions sur la concertation engagée par le Conservatoire et le Conseil Général, en réponse aux questions posées par l'association U Levante.

Le dialogue avec la société civile est pour nous une préoccupation majeure. Le comité de pilotage n'a cependant pas vocation à être ouvert à toutes les personnes qui se sentent concernées par ce territoire, mais à être représentatif et plusieurs associations y siègent. D'autres outils ont été imaginés pour toucher la population.

Par ailleurs, le contact a été constamment maintenu avec les élus locaux, maires, conseillers généraux et présidents de communautés de communes.

Le lancement de la concertation a fait l'objet d'une large information et chaque personne qui s'est manifestée auprès de nous a été écoutée, parfois orientée vers un des experts de la démarche et le comité de pilotage a été ouvert à des membres supplémentaires et notamment à l'association U Levante qui a justement pour vocation de représenter, au moins pour partie, la société civile.

Le site « Agriate concertation » permet de toucher un public plus large. Nous sommes néanmoins bien conscients que le public doit être écouté le plus possible, au risque parfois de ne voir s'exprimer qu'une catégorie d'usagers et d'acteurs. A cette fin, nous proposerons au prochain comité de pilotage de tenir des réunions d'information dans les 4 communes concernées pour présenter les orientations qui seront retenues.

La carte des propriétés du Conservatoire du Littoral est consultable sur le site « Agriate concertation ».

Pour ce qui concerne des relevés hydrologiques précis, le Conservatoire dispose de données sur les secteurs où des forages ont été réalisés ou des captages améliorés : Guignu, Ifana, Saleccia, Monticellacciu. La faiblesse des ressources en eau disponibles sur ce territoire ne permet pas des cultures irriguées et exige une grande parcimonie dans leur exploitation.

Concertation avec des professionnels de loisirs.

Le Conservatoire a engagé diverses réflexions thématiques bien avant le lancement de la présente concertation. Cela est notamment le cas pour la randonnée équestre et le problème récurrent de la gestion de la desserte maritime du Lodu. Bien d'autres réflexions ont aussi été initiées : gestion des gîtes de Guignu et remise à niveau du sentier littoral de Fornali à Ostriconi, aménagement du site classé de l'Ostriconi, gestion des déchets, pastoralisme, mise en valeur du site du Monte Revincu, etc, dans l'esprit de la charte de 1988.

C'est justement pour donner une cohérence à ces approches sectorielles qu'il nous est apparu indispensable d'élargir le champ de la réflexion et d'y associer le plus grand nombre d'acteurs.

La randonnée équestre était un des objectifs phare de la charte de 1988 et avait fait l'objet d'équipements particuliers. Nous avons confié une mission de réflexion à un consultant, Max BOULMER, qui a travaillé en concertation avec les professionnels du tourisme équestre. Les conclusions de cette étude seront insérées dans les propositions qui seront soumises au comité de pilotage.

La réflexion sur la desserte maritime de la plage du Lotu a débuté en 2003 par une enquête de fréquentation puis engagée avec les bureaux d'études GEOMORPHIC et BEI en 2006/2007.

Après une phase diagnostic qui a notamment mis en évidence des coûts de gestion élevés et la dangerosité du ponton actuel, plusieurs scénarii ont été examinés et l'un d'entre eux a été approfondi et fait actuellement l'objet d'études techniques. Le scénario retenu a été présenté lors du groupe de travail consacré aux accès.

Jusqu'à présent, les bateliers contribuent de deux façons à la gestion du ponton et du site:

- . le versement d'une redevance annuelle d'utilisation du ponton,
- . le versement de la taxe Barnier au Conservatoire qui la reverse au Conseil Général de Haute-Corse pour le financement de la gestion de l'ensemble du site, pour un montant annuel variant de 5200 € (en 1997) à 13 021 € (en 2006).

Aucune concertation particulière n'a eu lieu avec les socioprofessionnels des « loisirs motorisés ».

Suite juridique de l'ouverture d'une piste sauvage au cours de l'hiver 2007.

Suite à l'interpellation des contrevenants le 04/01/07, le Conservatoire a porté plainte le jour même. Une expertise a été confiée à un prestataire et plusieurs réunions se sont tenues avec la Préfecture et la Gendarmerie. A ce jour le dossier ne semble pas avoir été transmis au Parquet. Les références de l'affaire sont les suivantes : PV n° 7/2007 du 04/01/2007.

Démonstration de quads.

La Présidente de l'association Erbaghju nous a effectivement informé qu'une telle manifestation s'était déroulée sur les terrains du Conservatoire au cours du mois de mai. Il va de soi que les sites du Conservatoire ne doivent en aucun cas servir à de telles démonstrations et nous n'avons accordé aucune autorisation pour la tenue de celle-ci. Cette situation illustre bien, s'il le fallait, la confusion qui règne en matière de circulation des véhicules à moteur et l'urgence de déboucher sur un schéma de circulation, des aménagements et des règles d'usage.

L'ensemble des problématiques d'accès ont été abordées lors de l'atelier du 15 mai sans aucune complaisance de la part du Conservatoire dont un représentant a introduit le débat par une présentation juridique et technique sans ambiguïté, tout particulièrement sur la loi sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels et la circulaire Ollin.

Mise en valeur du site de Monte Revincu.

La dépollution et la mise en valeur de ce site archéologique dépasse les compétences régaliennes du Conservatoire en ce sens qu'il s'agit principalement des terrains propriété privées indivises des communes de Santo Pietro di Tenda (2/3) et de San Gavino di Tenda (1/3) louées pour 20 ans à l'Armée de Terre (2^{ème} REP de Calvi). Nous travaillons en étroite collaboration avec les archéologues du site et nous contribuons financièrement à la campagne de fouilles 2007 dont la poursuite ne relève pas des compétences du Conseil Général mais de celles de la DRAC et de la CTC. Nous sommes tout particulièrement attachés à la valorisation de ce site archéologique et, depuis 2 ans, nous avons engagé une réflexion dans ce sens avec les archéologues

Au sujet du terme « Sanctuarisation ».

Le terme de sanctuarisation du littoral qui a été employé vis à vis de la circulation des véhicules à moteur ne doit pas signifier laisser faire en amont, mais activités limitées et encadrées. Il symbolise l'accord unanime des acteurs de ce territoire sur la nécessité de parvenir à la suppression de toute circulation motorisée en bord de mer, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour le moment. L'atelier consacré aux accès a longuement traité des divers scénarii possibles en matière de circulation des véhicules à moteur.

21 Juin 2007